



Politique de Mécénat et Parrainage France

Dernière mise à jour : Octobre 2023



Table des matières

1.	Cadre général	1
1.1.	La responsabilité sociétale de Boralex : Au-delà des énergies renouvelables	1
1.2.	Objectifs	1
1.3.	Bénéficiaires ciblés	2
2.	Secteurs privilégiés	2
2.1.	TERRITOIRES – Dynamisme et vitalité	2
2.2.	ENVIRONNEMENT- Développement durable et transition énergétique	2
2.3.	COLLABORATEURS – Implication de nos forces vives	3
3.	Critères d'éligibilité.....	3
4.	Cas d'exclusion.....	3
5.	Processus d'analyse des demandes.....	4
5.1.	Réception de la demande.....	4
5.2.	Analyse.....	4
5.3.	Réponse au demandeur	4
5.4.	Suivi	5
6.	Budget et Responsabilité	5
7.	Diffusion de la politique	5
8.	Communications	5
9.	Contact.....	5

1. Cadre général

En tant que productrice d'énergies renouvelables, Boralex est au cœur d'un monde en mouvement. Chaque jour, nos équipes contribuent à la transition énergétique en développant une offre énergétique plus verte et diversifiée. Nos sites de production situés au cœur des territoires participent quant à eux au dynamisme et à la vitalité économique de ceux-ci

En développant des relations durables et de partage, Boralex collabore avec les parties prenantes locales accueillant ses projets, et ce, tout au long de leur durée de vie. À travers son activité et la présence de ses équipes sur le terrain, Boralex se considère comme un voisin.

Boralex est une entreprise citoyenne engagée soucieuse de contribuer à la vitalité des territoires où elle est située, notamment par le biais d'actions de mécénat (soutien) matériel ou financier, gratuit apporté par une entreprise à un organisme d'intérêt général sans attendre de contrepartie et de parrainage (soutien matériel ou financier apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice ou contrepartie).

Tout en agissant dans le respect des principes de développement durable la présente politique vise à encadrer la gestion des actions de mécénat et parrainage et concorde avec les ambitions de Boralex en ce qui concerne la Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) ainsi qu'avec les orientations de sa planification stratégique.

1.1. La responsabilité sociétale de Boralex : Au-delà des énergies renouvelables

La politique de mécénat et parrainage s'inscrit dans le cadre de la Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Boralex et vient définir le cadre d'analyse de ses activités en mécénat et parrainage. Ces engagements s'ajoutent aux autres actions de la stratégie RSE de Boralex afin d'atteindre les objectifs de sa planification stratégique.

À travers sa Responsabilité sociétale d'entreprise, Boralex s'est engagée à être une actrice du changement au-delà des énergies renouvelables. Cette ambition se traduit par la priorisation de divers enjeux sur lesquels Boralex s'engage afin de continuer à créer de la valeur de manière durable à long terme.

Pour consulter le rapport de responsabilité sociétale de Boralex, [cliquez ici](#).

1.2. Objectifs

À travers cette politique, nous souhaitons aller au-delà de l'aspect philanthropique, avec deux objectifs alignés avec notre stratégie RSE :

- Exercer notre rôle d'entreprise citoyenne en promouvant le développement durable, la protection de l'environnement et la transition énergétique, le dynamisme sociétal et la cohésion sociale des territoires qui accueillent nos sites en exploitation (ou à défaut de nos projets autorisés et purgés) ;
- Promouvoir l'implication de nos Forces vives au sein d'associations pour le développement durable, la protection de l'environnement ou la défense d'une cause.

1.3. Bénéficiaires ciblés

À travers cette politique, nous souhaitons cibler :

- Le tissu social (riverains, associations par exemple) des communes qui accueillent nos sites de production ;
- Les projets, événements ou organismes dans lesquels les employés de Boralex s'impliquent bénévolement.

2. Secteurs privilégiés

En lien avec les objectifs d'affaires de l'entreprise et sa stratégie RSE, Boralex favorise les secteurs suivants:

2.1. TERRITOIRES – Dynamisme et vitalité

Nos installations sont au cœur des territoires et nous souhaitons y occuper une place active en développant des relations durables avec les parties prenantes locales. C'est pourquoi nous désirons soutenir les organismes et associations, initiatives ou événements favorisant le dynamisme et la vitalité des territoires où nos sites de production sont situés.

Nous privilégions notamment les demandes en lien avec les thématiques suivantes :

- Sport, culture & loisirs ;
- Projets éducatifs ;
- Projets favorisant le tourisme local ou encore la cohésion sociale.

2.2. ENVIRONNEMENT- Développement durable et transition énergétique

La protection de l'environnement et la transition énergétique sont au cœur des activités de Boralex. Nos installations sont ancrées dans leur milieu d'accueil et participent à la transition énergétique mondiale, indispensable à la lutte contre les changements climatiques.

Environnement et biodiversité

Nous désirons soutenir des organismes faisant la promotion et mettant en place des actions visant à protéger les habitats naturels et la biodiversité.

Lutte contre les changements climatiques et transition énergétique

Nous désirons soutenir des organismes engagés dans la lutte contre les changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques et l'utilisation responsable des ressources, ainsi que dans l'accélération de la transition énergétique, notamment par l'éducation, la recherche et l'innovation.

2.3. COLLABORATEURS – Implication de nos forces vives

Boralex souhaite encourager l'implication active et bénévole de ses collaborateurs engagés dans ou en faveur d'une association ou organisme à but non lucratif qui satisfait aux critères d'admissibilité de la présente politique. Ainsi, afin de promouvoir leur démarche, Boralex peut être amenée à soutenir des projets, événements ou organismes en lien avec le développement durable, la protection de l'environnement ou la défense d'une cause au sein desquels l'employé est impliqué personnellement. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la déclinaison de l'offre Boralex. C'est auprès des partenaires RH de l'entreprise que les demandes en la matière doivent être adressées.

3. Critères d'éligibilité

Liste des critères non cumulative et non exhaustive :

- S'inscrire dans l'un de nos **secteurs** privilégiés (voir section 2. Ci-dessus) ;
- Favoriser les projets et les initiatives qui permettent d'améliorer la **qualité** de vie de la collectivité ;
- Maintenir ou améliorer nos **relations** avec les territoires et les parties prenantes locales ;
- Favoriser la **notoriété** de Boralex ;
- Pour la section 2.3, sont éligibles les collaborateurs en CDI ayant validé leur période d'essai.

4. Cas d'exclusion

Boralex ne soutiendra pas tous projets, événements ou organismes dans les cas suivants :

- Les demandes situées sur un territoire où Boralex a un projet en phase de développement ou de renouvellement, et en tout état de cause, dont les autorisations ne sont pas purgées de tout recours ;
 - A noter :
En revanche, Boralex peut continuer d'accompagner une collectivité ou une association pendant la phase de développement d'un projet en renouvellement sous réserve : que l'association ou la collectivité soit accompagnée par Boralex depuis plusieurs années avant le renouvellement (i) et que le montant n'évolue pas significativement par rapport aux années précédentes (ii).
- Demandes additionnelles d'un organisme ayant déjà été soutenu par Boralex dans l'année en cours ;
- Activités dans les territoires où Boralex n'a pas de site en exploitation ;
- Un organisme dont l'état de la gouvernance est préoccupant ;
- Un organisme pouvant représenter un risque éthique, culturel, sécuritaire ou environnemental, ou dont le rôle ou les actions peuvent entrer en conflit avec les intérêts ou la réputation de Boralex ;
- Un organisme aux pratiques discriminatoires selon les motifs identifiés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Partis et organisations politiques, religieux ou groupes d'intérêts prônant une idéologie politique ainsi que leurs activités de financement ;
- Un particulier ou la réalisation d'un projet personnel comme un produit, un événement ou une activité individuelle n'ayant aucun impact pour la collectivité ;

- Demande soumise dans un délai de moins de 3.5 mois avant la tenue de l'événement ou le besoin de financement (le comité se réunissant une fois par trimestre pour déterminer les projets retenus) ;
- Tout autre cas dûment justifié par Boralex.

5. Processus d'analyse des demandes

5.1. Réception de la demande

Pour les sections 2.1 et 2.2 : Afin d'accroître l'efficacité et la rapidité du traitement des demandes, celles-ci doivent dorénavant être adressées par le biais de notre formulaire disponible sur notre site internet : <https://boralex-france.optimytool.com/fr/>.

Boralex se réserve le droit de ne pas traiter une demande transmise par téléphone, ou par email. Toute demande reçue par ce biais recevra une réponse expliquant comment mener la démarche via le formulaire en ligne.

Pour la section 2.3 : C'est auprès des partenaires RH de l'entreprise que les demandes en la matière doivent être adressées.

5.2. Analyse

L'analyse des demandes se fait selon les critères, les objectifs et les règles établis par la présente politique, une fois par trimestre, le mois qui suit la fin du trimestre :

- Pour toute demande reçue au cours du 1er trimestre, le comité de sélection de Boralex se réunit début avril et une réponse est apportée au plus tard fin avril;
- Pour toute demande reçue au cours du 2è trimestre, le comité de sélection de Boralex se réunit début juillet et une réponse est apportée au plus tard fin juillet;
- Pour toute demande reçue au cours du 3è trimestre, le comité de sélection de Boralex se réunit début octobre et une réponse est apportée au plus tard fin octobre;
- Pour toute demande reçue au cours du 4è trimestre, le comité de sélection de Boralex se réunit début janvier et une réponse est apportée au plus tard fin janvier.

L'équipe responsable des actions de Mécénat et Parrainage peut, tout au long de l'analyse du dossier, demander des informations complémentaires afin d'élaborer son analyse et ses recommandations.

Aucune action de Mécénat ou Parrainage acceptée en année N ne sera automatiquement renouvelée l'année suivante. Toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle demande en ligne et sera analysée une nouvelle fois.

5.3. Réponse au demandeur

Que la demande soit acceptée ou refusée, une réponse confirmant la décision de Boralex est transmise au demandeur selon le délai spécifié au point 5.2 ci-dessus.



5.4. Suivi

Boralex se réserve à tout moment le droit d'évaluer ou de vérifier les activités des organismes auxquels elle accorde son soutien financier et de mettre fin à tout versement si l'organisme bénéficiaire ne respecte pas les conditions inscrites dans la convention rédigée et signée entre les parties.

Boralex se réserve également le droit de demander un rapport d'utilisation des fonds accordés selon la nature de la convention ou au terme de celle-ci.

6. Budget et Responsabilité

La gestion des mécénats et parrainages est sous la responsabilité du département Marketing Affaires Publiques et Communication (qui gère le budget annuel correspondant), en collaboration avec les équipes des opérations, pour les demandes liées aux sections Communauté (2.1) et Environnement (2.2) de la présente politique.

Pour les demandes liées aux Collaborateurs (2.3), le département des Ressources Humaines est décisionnaire, détenteur d'un budget annuel dédié et gère les demandes en direct.

7. Diffusion de la politique

La présente politique est disponible sur le site Web de Boralex, dans la section Nos engagements > Programme de Mécénat et Parrainage.

Il vous suffit de cliquer sur le bandeau :



8. Communications

Boralex souhaite engager une approche proactive dans la communication de la présente politique et des activités qui en découlent. Ces communications peuvent s'exercer sur l'ensemble des plateformes de communications de Boralex, qu'elles soient internes ou externes. Ces communications visent à :

- Accroître l'impact et le rayonnement des organismes ou des causes soutenus par Boralex;
- Accroître la reconnaissance de l'engagement et l'implication de Boralex dans la collectivité;
- Sensibiliser le grand public aux enjeux liés à l'environnement et à la transition énergétique.

9. Contact

Pour toute question en lien avec la Politique Mécénat et Sponsoring de Boralex en France :
communication.france@boralex.com

